



Suppression heures et diminution de salaire sans mon accord

Par **OlivierD**, le **15/10/2008** à **15:35**

Bonjour,

Le mois dernier j'ai reçu un coup de fil de ma patronne me disant qu'à partir de lundi je pouvais commencer une demie heure plus tard, que ça ne servait à rien que je vienne trop tôt. A ma grande surprise, il me manque ce mois ci 189 € sur ma fiche de paye !

Quand je lui ai posé la question, elle m'a répondu qu'elle avait diminué mes heures et qu'elle m'avait fait passer aux 35 heures, et que c'est pour ça que je commençais une demie heure plus tard !

Je n'ai signé aucun avenant à mon contrat ! Rien ! J'ai aujourd'hui 189 € de moins sans mon accord et sans aucune signature !

Que dois-je faire ? SVP aidez moi ! A t-elle le droit de diminuer mon salaire ainsi sans mon accord ?